



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-88/2-PT
Date : 20 octobre 2009
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

**Composée comme suit : M. le Juge Kimberley Prost, Président
M. le Juge Christoph Flügge
M. le Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua**

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 20 octobre 2009

LE PROCUREUR

c/

ZDRAVKO TOLIMIR

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE EN L'ESPÈCE**

Le Bureau du Procureur
M. Peter McCloskey

L'Accusé
Zdravko Tolimir

LA PRÉSENTE CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU l'ordonnance fixant la composition de la Chambre de première instance en l'espèce (*Order regarding Composition of Trial Chamber*) rendue le 1^{er} juin 2007, par laquelle le Juge Carmel Agius a décidé que le collège saisi de l'affaire *Le Procureur c/ Zdravko Tolimir* serait composé de lui-même, en qualité de Président, du Juge O-Gon Kwon et du Juge Kimberly Prost,

VU l'ordonnance portant remplacement d'un juge dans le collège saisi de la présente affaire (*Order replacing a Judge on a Trial Bench*), par laquelle le juge Kevin Parker a, le 2 octobre 2009, ordonné que le Juge Christoph Flügge remplace le Juge O-Gon Kwon,

VU l'ordonnance portant remplacement d'un juge dans le collège saisi de la présente affaire (*Order replacing a Judge on a Trial Bench*), par laquelle le juge Kevin Parker a, le 15 octobre 2009, ordonné que le Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua remplace le Juge Carmel Agius,

EN APPLICATION de l'article 15 du Statut et de l'article 54 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

NOMME, avec effet immédiat, le Juge Kimberly Prost Président du collège saisi de l'affaire *Le Procureur c/ Zdravko Tolimir*.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre
de première instance

/signé/

Kimberly Prost

Le 20 octobre 2009
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]